

## LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### COMPRENDRE LES CREATIVE COMMONS

Transcription de la capsule audiovisuelle « Comprendre les Creative Commons »

Creative Commons, que l'on retrouve sous le sigle « CC », est une organisation à but non lucratif qui a pour objectif de fluidifier la diffusion, le partage et la réutilisation d'œuvres numériques.

Les licences Creative Commons sont **un ensemble de licences juridiques gratuites** qui permettent d'utiliser et/ou de partager des œuvres de manière simple et légale. **Ces licences offrent une alternative aux droits d'auteur**, en laissant aux créateurs la liberté de partager leur travail sur internet en choisissant les restrictions et les autorisations de ce partage. Cela peut bien sûr intéresser un enseignant qui crée un contenu original en empruntant des créations ou parties de créations sous licences Creative Commons.

Un contenu sous licence Creative Commons comporte des sigles qui se décrivent ainsi : « **CC** », pour **Creative Commons**. Puis, s'y ajoute « **BY** », « de » en français, qui signifie l'obligation d'attribuer l'œuvre, c'est-à-dire de citer son auteur. Par exemple, pour réutiliser une image issue d'internet créditez « **CC BY** », il faut mentionner cette licence ainsi que l'auteur de l'image. **Mentionner l'auteur est obligatoire pour respecter le droit français.**

D'autres sigles viennent préciser les choix du créateur. « **ND** », « **No Derivatives** » («**noDerivs**», «**No Derivates**»), signifie que la création peut être réutilisée mais sans être modifiée : par exemple, un morceau de musique sous licence « **CC BY ND** » peut être réutilisé, en citant l'auteur, mais le morceau ne pourra être coupé ; il doit être reproduit dans son intégralité, sinon ce serait une modification de l'œuvre, et cela ne respecterait pas les conditions de partage « **ND** ».

Une autre abréviation, « **NC** », pour « **Non Commercial** », permet la réutilisation mais exclut toute utilisation commerciale. Par défaut, si « **NC** » n'est pas mentionné, il peut y avoir une utilisation commerciale.

Enfin, « **SA** », « **Share Alike** », oblige la réutilisation avec les mêmes conditions de partage. Par exemple, une vidéo publiée sous la licence « **CC BY NC SA** », ne pourra être réutilisée qu'en citant son auteur, de façon non commerciale, et publiée sous cette même licence : « **CC BY NC SA** ».

Les Creative Commons permettent sept combinaisons de licence, « **CC BY** » étant celle de base de partage en droit français. Le sigle « **CC Zero** » consiste au renoncement maximal des droits d'auteurs dans la limite des lois applicables.

En tant qu'enseignant, vous pouvez appliquer une de ces licences à vos propres ressources pédagogiques, imprimées ou en ligne, gratuites ou payantes. Cela vous permet de les partager tout en gardant le contrôle sur leur utilisation. Vos élèves et d'autres enseignants pourront alors les réutiliser, les adapter et les redistribuer, dans le respect des conditions que vous aurez choisies.

Les licences Creative Commons offrent un moyen simple et flexible de diffuser vos créations pédagogiques, tout en protégeant vos droits d'auteur. Elles vous permettent également, selon les licences accordées, l'exploitation et la reproduction d'une ou plusieurs créations existantes sous Creative Commons. N'hésitez pas à les explorer pour enrichir vos pratiques d'enseignement !

**Si vous êtes un peu perdu face à l'exhaustivité des licences** présentées dans cette vidéo, vous pouvez vous rendre, par exemple, sur la page Wikipédia française, « Licence Creative Commons », où vous trouverez les déclinaisons détaillées de l'ensemble des licences possibles.

## SITOGRAPHIE :

Français :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence\\_Creative\\_Commons](https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_Creative_Commons)

Anglais :

<https://creativecommons.org/share-your-work/cclicenses/>

---

## LES SIGLES DES CREATIVE COMMONS :



Plateforme de ressources linguistiques et culturelles régionales en allemand et alsacien

---

Ressource pédagogique gratuite financée et offerte par le fonds commun Langue et Culture Régionales abondé par l'académie de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est.

